



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Maître d'Ouvrage

Maître d'Ouvrage Délégué

**Projet d'Appui au Développement de la Formation
Continue dans la Filière Forêt-Bois en Afrique
Centrale – Phase 2 (ADEFAC 2) – CZZ3922 01 L**

Sélection de Consultants

Appel à Manifestations d'Intérêt pour le recrutement d'un Consultant international comme Chef de projet régional Projet ADEFAC 2

Agence Française de Développement



Juillet 2026

AFRIQUE CENTRALE**Projet d'Appui au Développement de la Formation Continue dans la Filière Forêt-Bois en Afrique Centrale – Phase 2 (ADEFAC 2)****SERVICES DE CONSULTANT****Manifestations d'Intérêt**

Le Réseau d'Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (le RIFFEAC) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des prestations du Chef de projet régional du Projet d'Appui au Développement de la Formation Continue dans la Filière Forêt-Bois en Afrique Centrale – Phase 2 (ADEFAC 2).

Présentation du projet ADEFAC 2. Le Projet d'Appui au Développement de la Formation Continue dans la Filière Forêt-Bois en Afrique Centrale - Phase 2 (ADEFAC 2) est financé par l'AFD (Convention CZZ3992, 5 millions d'euros, 2026-2030) et mis en œuvre par le RIFFEAC (Maître d'Ouvrage) avec l'ATIBT (Maître d'Ouvrage Délégué). Dans la continuité d'ADEFAC 1 (2020-2025), il vise à structurer une offre de formation professionnelle continue (FPC) de qualité, portée par les institutions de formation d'Afrique centrale, pour répondre aux besoins d'une filière forêt-bois en profonde mutation : arrêt d'exportation des grumes, transformation locale plus poussée, exigences de légalité et de traçabilité (RDUE), développement des marchés intérieurs du bois et montée en puissance des TPE/PME et de l'artisanat.

Le Projet est déployé dans quatre pays prioritaires, Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville et RDC (avec une possible extension à la RCA et à la Guinée équatoriale), et s'articule autour de cinq composantes : (C1) le renforcement des institutions de formation, dont huit établissements pilotes ; (C2) la structuration de la FPC au bénéfice des organisations professionnelles et des entreprises ; (C3) la co-construction des dispositifs de pérennisation (groupes de travail thématiques institutions de formation-secteur privé-administration pour une cogestion, labellisation, référentiels de compétences) ; (C4) les activités transversales (gouvernance, genre, communication et capitalisation) ; et (C5) la gestion du projet. Le/la Chef(fe) de Projet national(e) recruté(e) en sera l'acteur/actrice opérationnel(le) dans son pays. Il/elle sera supervisé par le/la chef(fe) de projet régional en charge de la mise en œuvre de l'ensemble du projet ADEFAC2 et la coordination des activités dans les différents pays.

Les Services du Candidat auront pour objet :

- **Coordination opérationnelle de l'équipe projet** : Assurer la coordination quotidienne des Chefs de Projet nationaux, organiser les réunions de suivi, harmoniser les interventions entre pays et superviser les missions terrain.

- **Planification, suivi-évaluation et reporting** : Élaborer les PTAB, suivre les indicateurs du cadre logique, préparer les réunions stratégiques et produire les rapports techniques et financiers du projet.
- **Gestion administrative, financière et conformité** : Contrôler la conformité des dépenses avec le PTAB, les livrables et le manuel de procédures, appuyer la passation des marchés, les audits et le suivi budgétaire.
- **Mise en œuvre technique et qualité des activités** : Appuyer les 4 Chefs de projet pays, coordonner les expertises court terme, assurer la cohérence des composantes, intégrer l'approche genre, la communication et la capitalisation.
- **Animation partenariale et représentation institutionnelle** : Représenter le projet auprès des partenaires, mobiliser les parties prenantes, maintenir la circulation de l'information et identifier les synergies avec d'autres initiatives régionales.

Le *RIFFEEC* et l'*ATIBT* invitent les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Consultants individuels.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre.

Le *RIFFEEC* et l'*ATIBT* encouragent vivement les candidatures féminines, conformément à leur engagement en faveur de l'égalité de genre et de l'inclusion.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

– **De l'ampleur des marchés**

Expérience dans la gestion ou la coordination de projets de développement d'envergure comparable, idéalement multi-composantes, multi-pays et financés par des bailleurs institutionnels ;

– **De la nature des Services**

Coordination et gestion de projets de coopération internationale, planification et suivi opérationnel, supervision d'équipes projet, suivi administratif et financier, reporting technique et financier, élaboration de PTAB, suivi-évaluation, appui à la passation des marchés, préparation d'audits et contrôle de conformité des dépenses ;

– **Du domaine et de l'expertise technique**

Expérience avérée en gestion de projets de développement, de préférence dans les secteurs de la formation professionnelle continue, du renforcement des capacités, du développement institutionnel, de la filière forêt-bois ou de domaines connexes ; expérience en coordination d'équipes pluridisciplinaires et en gestion financière de projets financés par des partenaires techniques et financiers ;

- Du contexte géographique

Expérience en Afrique centrale, notamment dans un ou plusieurs des pays d'intervention du projet (Cameroun, Gabon, Congo, RDC), et connaissance des contextes institutionnels, des acteurs de la filière forêt-bois et des dispositifs de coopération régionale.

Le RIFFEAC et l'ATIBT examineront également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- **Compétences et disponibilités internes** en matière de coordination de projets, de suivi-évaluation, de gestion financière, de passation des marchés, d'intégration du genre, de communication et de capitalisation ;
- **Capacité à mobiliser et encadrer des expertises de court terme**, ainsi qu'à assurer un appui technique aux équipes déployées dans les pays d'intervention ;
- **Connaissance des procédures des bailleurs institutionnels**, notamment celles de l'AFD ou d'institutions équivalentes (Union européenne, Banque mondiale, etc.) ;
- **Expérience de travail avec des partenaires institutionnels et professionnels** de la sous-région, y compris administrations, institutions de formation, organisations professionnelles et plateformes régionales ;
- **Existence de correspondants, partenaires ou relais locaux** dans les pays d'intervention du projet, constituant un atout ;
- **Procédures d'assurance qualité internes** et, le cas échéant, certifications pertinentes en matière de gestion de projet, de qualité ou de gestion organisationnelle.;

Compte tenu du périmètre régional du Projet ADEFAC 2 et des missions susceptibles d'être réalisées dans plusieurs pays d'Afrique centrale, y compris dans des contextes logistiques ou sécuritaires sensibles, le RIFFEAC et l'ATIBT apprécieront la capacité du/de la candidat(e) à travailler dans des environnements multi-pays et à effectuer des missions de terrain dans la sous-région.

À ce titre, une attention particulière pourra être accordée :

- à l'expérience du/de la candidat(e) dans la conduite de missions professionnelles en Afrique centrale ou dans des contextes comparables ;
- à sa capacité à organiser et sécuriser ses déplacements professionnels dans des environnements institutionnels et logistiques complexes ;
- à sa connaissance des contraintes opérationnelles liées aux missions de terrain dans la sous-région ;

- à son aptitude à appliquer les consignes de sûreté et de sécurité définies par le RIFFEAC, l'ATIBT et les partenaires du Projet.

Les manifestations d'intérêt devront comprendre **au minimum** :

- **Une lettre de manifestation d'intérêt / lettre de motivation** signée, présentant l'intérêt du/de la candidat(e) pour la mission et sa compréhension du poste ;
- **Un curriculum vitae détaillé** mettant en évidence les qualifications, l'expérience générale et les expériences similaires en lien avec la mission ;
- **La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale** remplie et signée ;
- **Un tableau des références pertinentes** des dix (10) dernières années, précisant pour chaque mission :
 - l'intitulé de la mission ;
 - le client / employeur ;
 - le pays ;
 - la période de réalisation ;
 - le bailleur, le cas échéant ;
 - le rôle exact du/de la candidat(e) ;
 - une brève description des services réalisés ;
- **Les coordonnées d'au moins trois (3) références professionnelles récentes** (nom, fonction, structure, e-mail et téléphone), dont au moins une sur un projet financé par un bailleur institutionnel ;
- **Les copies des diplômes et attestations utiles** en lien avec la mission ;
- **Tout document permettant d'apprécier la pertinence des expériences présentées**, notamment attestations de bonne exécution, certificats de travail, contrats ou extraits de livrables, si disponibles.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le RIFFEAC et l'ATIBT dresseront une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels ils adresseront l'appel d'offres international restreint pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt devront être soumises exclusivement par voie électronique, au moyen des deux (2) liens sécurisés ci-après, au plus tard le **25 AOUT 2026 à 17H00 (Heure du Cameroun)** :

- Lien n°1 – Enregistrement du candidat : [RECRUTEMENT EQUIPE D'EXECUTION TECHNIQUE - ADEFAC 2 – Remplir le formulaire](#)

- Lien n°2 – Dépôt de la Manifestation d'Intérêt (AMI) : [Inscription soumissionnaire – Marchés AFD – Remplir le formulaire](#)

La procédure de soumission se déroule en deux étapes obligatoires :

1. Enregistrement du candidat : le candidat doit, dans un premier temps, renseigner le formulaire d'enregistrement accessible via le Lien n°1 ;
2. Dépôt de la Manifestation d'Intérêt : après son enregistrement, le candidat devra utiliser le **Lien n°2** afin de déclencher l'envoi, par courrier électronique, de l'accès à son espace sécurisé de soumission. Il déposera ensuite l'ensemble des pièces constitutives de sa candidature dans cet espace sécurisé, prévu à cet effet.

Il est précisé que l'enregistrement du candidat via le **Lien n°1** ne vaut pas soumission de candidature. Seul le dépôt complet de la Manifestation d'Intérêt et des pièces requises dans l'espace sécurisé de soumission, accessible selon la procédure décrite ci-dessus, sera considéré comme une candidature recevable.

Aucune Manifestation d'Intérêt transmise par courrier électronique, par dépôt physique ou par tout autre canal ne sera acceptée.

La date et l'heure enregistrées par le système électronique de gestion des marchés du RIFFEAC feront foi pour l'appréciation du respect du délai de soumission.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires relatives à la présente procédure auprès de la **Coordination Régionale du RIFFEAC**, à l'attention du **Professeur Félix KOUBOUANA**, à l'adresse électronique suivante : infos@riffeac.org, du lundi au vendredi, de **9h00 à 17h00 (heure du Cameroun)**.

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé¹ _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant)

¹ Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer.

² Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

³ Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;

b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;

c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;

2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;

2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010⁴ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :

1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;

2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de

⁴ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;

3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;
 - 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁵.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

⁵ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

- 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ : _____

Signature : _____

En date du :

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.